

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 22 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en séance extraordinaire s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Gilles BERLAND, Maire.

Présents : Gilles BERLAND, Annie-France GARRY, Ludovic GERON, Yoann GREGOIRE, Pierre LEGAL, Anthony METAY, Sylvie MEUNIER, Guy MOREAU, Xavier PHILIPPOT, Dominique POUVREAU, Didier BELAUD, David MAROLLEAU, Danièle BELAUD, Jean-Pierre GOIN, Yves ROUSSEAU.

Excusés : Ludovic GERON (pouvoir à Pierre LEGAL), Yoann GREGOIRE

Invités : M. Ludovic HOCBON, Président du CIAS  
Mme Ghislaine LEGERON, vice-présidente du CIAS  
M. François BLUTEAU, directeur-adjoint de l'EHPAD

Date de la convocation : mercredi 6 septembre 2022

Secrétaire de Séance : Sylvie MEUNIER

## Délibération 2022-09-01

### Proposition de réunion du Conseil Municipal à huis clos

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de tenir la séance du Conseil Municipal à huis-clos.

\*\*\*\*

Monsieur le Maire fait la présentation de l'EHPAD de Vouvant et passe la parole à Pierre LEGAL.

Pierre LEGAL ouvre la discussion en présentant la chronologie des problèmes rencontrés par l'EHPAD. Il fait le compte-rendu des interrogations des familles de résidents en insistant sur les trois points suivants :

- Problèmes de personnel
- Situation des résidents
- Interrogations des familles.

M. Ludovic HOCBON prend la parole pour expliquer le fonctionnement du CIAS. Il fait part de sa connaissance des problèmes de recrutement de personnel et s'engage à recruter rapidement un nouveau directeur pour l'EHPAD.

Plusieurs membres du Conseil municipal prennent la parole pour insister sur l'urgence d'actions.

M. François BLUTEAU, directeur adjoint de l'EHPAD depuis le 6 juin 2022 fait un compte rendu détaillé des problèmes qu'il a rencontré à son arrivée et qu'il est en train de résoudre.

Le Conseil Municipal, entendu les discussions :

- Demande au Président du CIAS de faire le nécessaire pour engager les moyens correspondants afin d'assurer une meilleure gestion de l'EHPAD de Vouvant.

Séance levée à 21H00